

six quartiers de bois sous les pattes du poêle, il le plomba et le replomba si bien que le poêle finit par tomber par terre et le tuyau, et que le feu était déjà pris au plancher quand parvint à l'éteindre. On voit sans peine qu'une folie comme celle-là peut avoir les conséquences les plus dangereuses, et on avis serait de renvoyer le pauvre garçon dans sa famille. Peut-être que son retour sous le toit paternel lui fera recouvrer la raison que la crainte de l'échafaud lui aura sans doute fait perdre.

LE JUGE. — C'est bien, j'en parlerai aux autorités, et nous verrons.

LE SHERIF. — Je l'ai fait venir avec un certain Béchard, sonnier comme lui, et qui est le seul qui semble avoir conservé quelque empire sur son esprit. Il n'y a que lui qui ait osé s'engager à sortir de sa prison.

LE GÉOLIER. — (Entrant) Voici les prisonniers.

LE JUGE. — Faites les entrer !

(Le Géolier fait entrer Félix et Béchard.)

SCÈNE II.

Les Précédents, FÉLIX, BÉCHARD, le GÉOLIER.

LE SHERIF. — Félix Poutré, approchez et répondez aux questions qu'on va vous faire.

FÉLIX. — Oui, oui ! Mais j'ai à vous dire d'abord que vous ne pouvez commencer par laisser toutes ces places là vides ! Vous ne pouvez pas d'affaires ici du tout. J'ai une armée de dix mille hommes qui va arriver ici tout à l'heure : il n'y a pas de sièges de reste.

LE SHERIF. — (au juge) Votre Honneur voit qu'il n'y a aucun moyen de tirer une parole de bon sens d'une cervelle comme celle-là.

LE JUGE. — FÉLIX POUTRÉ, vous êtes ici devant un tribunal, vous devez savoir que nous avons le pouvoir de vous juger comme bon nous semblera. Ce que vous avez de mieux à faire, c'est de répondre de suite aux questions qu'on va vous poser, premièrement dites-nous.....